



Délibération n° 55 / 2022 -

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le **23 DEC. 2022**
ID : 037-213702707-20221219-DE55_2022-DE

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

13 décembre 2022

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **23**

Résultats du vote :

Voix « POUR » : **23**

Voix « CONTRE » : **0**

Abstentions / blancs : **0**

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 13 décembre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. SIMONIN Denis, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET- ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLES Sophie, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à M. FROGER David
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée
Mme GOURON Claude donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
M. DEVALLEE Victorien donne pouvoir à M. TARBE Patrice
M. LEBREC Michel donne pouvoir à m. MAZET Franck

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Mme HENNEQUET- ANTIER Christelle a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 55 / 2022

**TARIFS 2023 DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ
ET CAMIONS MAGASINS**

Le Conseil Municipal, est invité à définir les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Fixe l'ensemble des tarifs et montants forfaitaires** des droits de place du marché et des camions magasins
- **LE MONTANT FORFAITAIRE DES EMBLEMES DE CAMIONS MAGASIN à 100 € à chaque passage**
- **LES DROITS DE PLACE ET L'UTILISATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PAR JOUR DE PRESENCE SUR LE MARCHÉ COMME SUIT :**

EMPLACEMENTS	2023	2023	2023
	NON ABONNÉS	ABONNÉS	ABONNÉS Payable par trimestre
Jusqu'à 5 m linéaires	2,31	1,82	23,66
6 à 10 m linéaires	3,41	2,34	30,42
11 à 16 m linéaires	4,57	3,39	44,07
17 à 22 m linéaires	6,38	4,95	64,35
23 à 28 m linéaires	7,48	5,99	77,87
29 à 34 m linéaires	8,64	7,03	91,39
> à 34 m linéaires : Par tranche de 6 m linéaires	2,31	1,82	23,66
ENERGIE ELECTRIQUE	2,86	1,72	22,31

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ces locations

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,



Pascale DEVALLEE